

Le plan d'action sanitaire et sociale

Travail de réflexion conjoint des administrateurs et du service des interventions sociales, le nouveau plan d'action sanitaire et sociale a été élaboré avec, en toile de fond, un contexte économique et social difficile.

Des situations de ruptures familiales, sociales, professionnelles pouvant avoir des conséquences sur la santé se multiplient sur l'ensemble du territoire et touchent toutes les générations.

Le Conseil d'administration, au vu du contexte et de l'évaluation du plan précédent, a choisi de développer son action sur 3 axes majeurs :

- la vie sociale et familiale,
- la vie professionnelle,
- les seniors.

Le Comité paritaire d'action sanitaire et sociale : une instance de décision

La MSA d'Armorique a désigné 18 élus issus de son Conseil d'administration pour siéger au Comité paritaire d'action sanitaire et sociale.

Ils se réunissent plusieurs fois par an pour élaborer la politique sanitaire et sociale, définir les orientations prioritaires en fonction du budget et instruire les demandes de subventions, de prêts et d'aides financières.

Le développement social local

L'objectif de cette méthode est de mobiliser collectivement les acteurs (habitants, élus, associations, institutions...) et les ressources d'un territoire pour y préserver le lien social et y améliorer les conditions de vie des habitants. La coopération de tous les acteurs permet d'établir un diagnostic partagé et de développer des actions adaptées aux problématiques repérées.

Cette méthode est mise en oeuvre par les travailleurs sociaux et les autres intervenants de la MSA sur les territoires. Les élus MSA s'impliquent également dans ces actions et donnent de la légitimité à la MSA par leur connaissance du territoire et des partenaires locaux.

Le service des interventions sociales en MSA d'Armorique c'est :

1 **Responsable de service**

3 **Responsables des secteurs**

- Vie sociale et familiale
- Vie professionnelle
- Seniors

3 **Assistants secrétaires**

1 **Chargée d'étude**

32 **Travailleurs sociaux répartis sur le territoire**

7 **TERRITOIRES**

Quatre modes d'interventions complémentaires

Les interventions sociales

Le service des interventions sociales de la MSA d'Armorique se compose de travailleurs sociaux répartis sur sept territoires. Ce service, en lien avec les partenaires, met en œuvre des actions individuelles, collectives et des actions de développement social.

Les prestations d'action sociale

Sous forme d'aides financières ou de prêts, elles sont accordées sur dossier ou font l'objet d'un examen par le Comité d'action sanitaire et sociale. La plupart de ces prestations sont soumises à condition de ressources. Ces prestations sont :

- soit versées directement aux adhérents (aide à l'entrée dans la vie active, aide aux dépenses de santé, bons vacances...)
- soit versées aux structures (structures d'accueil du jeune enfant, crèches, services d'aides ménagères, centres de loisirs). Elles permettent ainsi de diminuer la participation financière des utilisateurs de ces services.

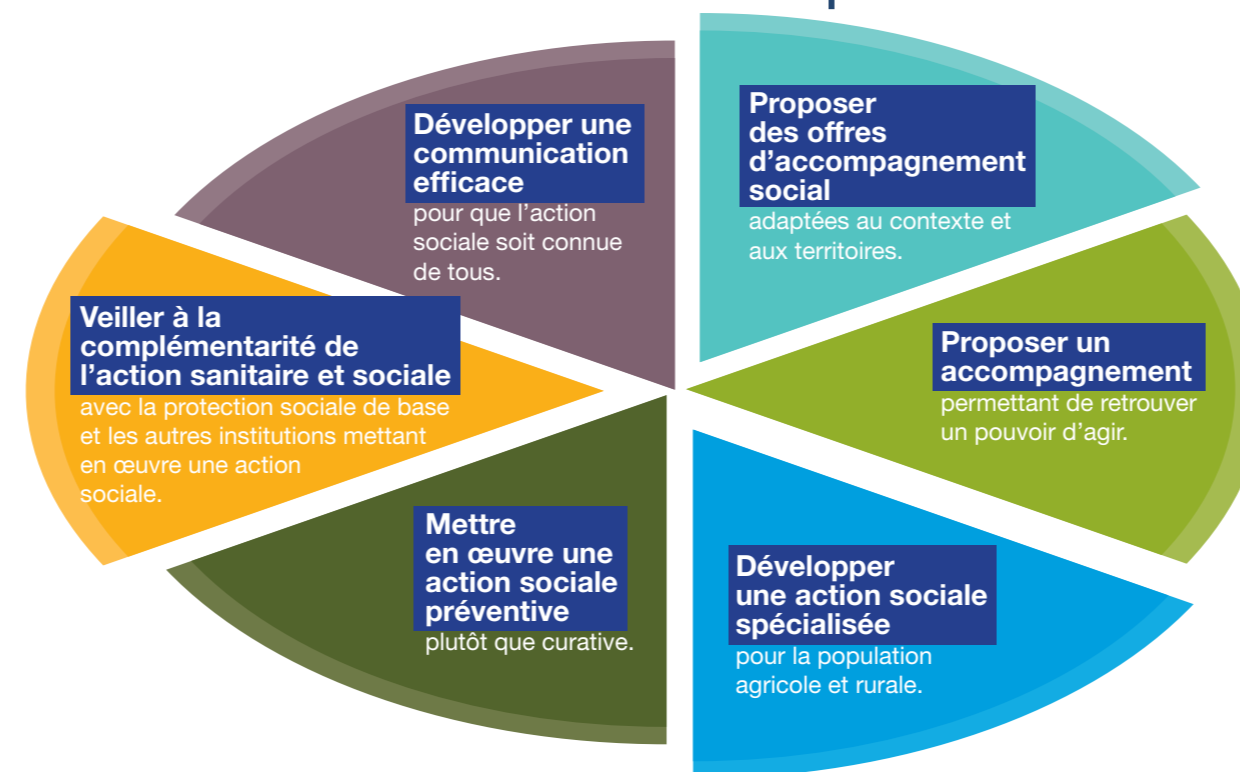
Les subventions

Les subventions peuvent être versées aux structures et associations en fonction des orientations de l'action sanitaire et sociale de la MSA d'Armorique, après accord du Conseil d'administration.

Les appels à projet

La MSA peut apporter une contribution financière dans le cadre d'appels à projet (appel à projet jeunes, Pré Vert, micro crèches, Maison d'assistantes maternelles...).

Les engagements de la MSA d'Armorique



vous accompagner



Plan d'action sanitaire et sociale 2016-2020

Le service des interventions sociales à l'écoute de la population agricole et rurale

Conception : MSA d'Armorique 05/2017 - Crédits photos : MSA d'Armorique

ACCOMPAGNEMENT PAR LES TRAVAILLEURS SOCIAUX

L'accompagnement dans la vie sociale et familiale

Pourquoi ?

Accompagner les exploitants et les salariés agricoles confrontés à des événements qui les fragilisent.

Pour qui ?

- ▶ Les exploitants en difficulté,
- ▶ Les personnes en arrêt de travail,
- ▶ Les familles confrontées au deuil.

Accompagnement individuel

- Informer et faire connaître les droits,
- Evaluer les besoins et mobiliser les moyens nécessaires (aide à domicile, médiation familiale...),
- Accompagner les familles lors des événements de la vie (santé, handicap, deuil),
- Accompagner l'élaboration d'un nouveau projet de vie,
- Proposer un temps de parole avec un psychologue, le cas échéant.

Accompagnement collectif

- Informer les personnes en arrêt de travail, favoriser le lien social et les échanges (groupe "salariés en arrêt de travail"),
- Favoriser un temps de répit des familles par un départ en vacances ("Partir pour rebondir").

Principaux partenaires

- Chambre d'Agriculture,
- Conseils départementaux,
- Services décentralisés de l'Etat,
- Hôpitaux,
- Services de soins et d'aide à domicile,
- Associations d'aide aux exploitants agricoles et aux familles.

Et plus encore

La MSA participe également au développement local sur les thèmes de la parentalité, l'accueil du jeune enfant, la médiation familiale et soutien des initiatives portées par les jeunes du milieu rural.

L'accompagnement dans la vie professionnelle

Pourquoi ?

Contribuer au maintien dans l'emploi et à la reconversion professionnelle.

Pour qui ?

Les exploitants et les salariés agricoles confrontés à des problèmes de santé avec une répercussion dans leur travail.

Accompagnement individuel

- Informer et faire connaître les droits,
- Informer sur l'intérêt des visites de pré-reprise durant un arrêt de travail,
- Accompagner dans la démarche de la Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH),
- Faciliter le maintien au poste ou à un autre poste dans l'entreprise,
- Accompagner un aménagement du poste de travail,
- Préparer l'élaboration d'un nouveau projet professionnel adapté à la santé.

Accompagnement collectif

- Accompagner et préparer au changement qu'il soit subi ou choisi (Avenir en soi),
- Aider les assurés en arrêt de travail avec un risque d'inaptitude au poste à définir un nouveau projet professionnel (action inter-régimes "Remobilisation professionnelle pendant les indemnités journalières" (ARPIJ).

Zoom sur la CPME

La Cellule pluridisciplinaire de maintien dans l'emploi (CPME) est composée d'un médecin conseil, d'un de travailleurs sociaux. Elle se réunit une fois par mois pour étudier les situations des assurés avec leur accord et trouver une solution adaptée.

Le guichet unique : l'atout de la MSA

L'organisation en guichet unique de la MSA, qui rassemble au sein d'un même organisme l'ensemble des services de la protection sociale, facilite la concertation et la recherche commune de solutions adaptées aux besoins des assurés agricoles.

- **Service santé** : pour les personnes détenant la reconnaissance de la qualité travailleur handicapé, financement possible de dispositifs d'aide à la reprise du travail (contrat de rééducation), d'accompagnement pour définir un autre projet professionnel (pré-orientation) et de formation (centre de rééducation professionnelle),
- **Médecin du travail** : évaluation de la compatibilité entre la santé et le poste de travail,
- **Médecin conseil** : avis sur la capacité de la personne à travailler et à participer aux groupes d'actions collectives durant l'arrêt de travail,
- **Prévention des risques professionnels** : aménagement d'un poste de travail suite à une sollicitation des travailleurs sociaux et du médecin du travail.

Principaux partenaires

- Maison départementale des personnes handicapées (MDPH),
- Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH),
- Service d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés (SAMETH),
- Autres organismes de protection sociale.

L'accompagnement des seniors

Pourquoi ?

Soutenir les personnes âgées à domicile, mener des actions pour le "bien vieillir" et lutter contre l'isolement.

Pour qui ?

- ▶ Les personnes âgées non dépendantes (GIR* 5 et 6),
- ▶ Les futurs retraités,
- ▶ Les aidants familiaux.

Accompagnement individuel

- Informer et faire connaître les droits,
- Faciliter les conditions de vie à domicile,
- Soutenir les aidants,
- Orienter vers les actions du "bien vieillir".

Accompagnement collectif

- Mettre en place des groupes de parole pour les aidants,
- Permettre aux aidants de souffler avec une action vacances spécifique,
- Accompagner les exploitants pour la préparation de leur retraite,
- Veiller à la mise en place d'actions du bien vieillir sur les territoires.

Principaux partenaires

- Centre local d'information et de coordination (CLIC),
- Conseil départemental,
- Collectivités territoriales,
- Caisses de retraite complémentaires,
- Centres hospitaliers,
- Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soin dans le champ de l'autonomie (MAIA),
- Service d'évaluation des besoins (Armor Expertise).

CAP retraite Bretagne

La MSA d'Armorique, la MSA Portes de Bretagne, le RSI Bretagne et la CARSAT Bretagne se sont associés pour créer CAP RETRAITE BRETAGNE, une association interrégime de coordination des actions de prévention retraite ayant pour objectif :

- la diffusion d'informations et de conseils aux retraités,
- la mise en œuvre d'actions collectives pour promouvoir la santé,
- l'harmonisation des politiques d'action sociale.

Zoom sur les aidants

L'aidant est une personne non professionnelle qui accompagne un proche dépendant dans ses activités de la vie quotidienne. Nous pouvons tous être concernés, parfois parce que nous sommes aidants sans le savoir, parce que nous l'avons été ou serons amenés à l'être. Aider un proche peut conduire à l'épuisement et à un sentiment d'isolement.

Ce que les travailleurs sociaux proposent

Du soutien dans des groupes de parole

De prendre du répit au cours d'un séjour

De prendre soin d'eux à travers des actions de prévention

L'accompagnement des agriculteurs en difficulté

La MSA d'Armorique propose aux agricultrices et agriculteurs une mise en relation avec un travailleur social pour :

- une écoute non jugeante,
- une information sur les dispositifs et les partenaires ressources,
- un accompagnement dans les démarches administratives et l'accès aux droits,
- une évaluation de la situation puis la construction d'un plan d'aide,
- un accompagnement, si nécessaire, pour la cessation d'activité.

Autres soutiens possibles : une aide au remplacement, une action collective d'échange et de réflexion "continuer ou se reconverter", le financement de séances avec un psychologue

UN NUMÉRO POUR EXPRIMER SES DIFFICULTÉS

Côtes d'Armor 02 96 75 91 74 - Finistère 02 98 85 59 13